



DÉCLARATION LIMINAIRE

Formation spécialisée de Lille

Du 11 décembre 2025

Madame la Présidente,

Monsieur le Procureur,

Madame la Directrice de Greffe adjointe,

Mesdames et Messieurs les membres de la Formation spécialisée du TJ de Lille,

Mesdames et Messieurs

Nous saluons l'arrivée de Monsieur FINIELZ, nouveau procureur de la République de Lille, au sein de la Formation spécialisée du TJ de Lille.

Lors de notre dernière réunion, en juin dernier, nous avons félicité les nouveaux promus aux postes de cadres greffiers, tout en soulignant l'importance de rester attentif au bien-être des personnels, les avancées statutaires ne devant pas se faire au détriment de leur santé.

Nous avons rappelé que la prévention des risques professionnels devait rester un but à atteindre.

C'est pourquoi, comme nous l'avons fait devant la formation spécialisée du CSA de la cour d'appel de Douai, l'UNSa SJ rappelle avoir été la seule organisation syndicale à demander, le 9 mai 2025, une clarification des missions du corps des cadres greffiers auprès du Directeur des Services Judiciaires.

Et une nouvelle version de la circulaire de présentation du corps des cadres greffiers en date du 24 octobre 2025, constituent désormais, avec ses 7 fiches thématiques, la référence pour la mise en œuvre du nouveau corps.

Une distinction claire des missions relevant des DSGJ, de celles transférées aux cadres greffiers permettra, nous l'espérons d'apaiser les tensions et d'éviter les confusions éventuelles entre les missions de chacun.

Concernant la prévention des risques psychosociaux, nous reviendrons sur les préconisations de la FS suite à la visite des services du TPE et de la JIRS.

Face à la démotivation, au stress, à la charge de travail importantes, au manque de personnel et au sous-effectif chronique des greffiers du TPE, il avait été préconisé de rétablir la fonction de greffier volant en tant que renfort propre au service. Qu'en est-il aujourd'hui ?

L'UNSa SJ tient à souligner les difficultés propres aux services des greffes. Le manque d'effectif et le taux d'absentéisme important sont à relever.

Nous nous en préoccupons particulièrement, les personnels sont épuisés et les burn-out s'enchaînent.

Alors que nous nous félicitons de voir que l'équipe autour des magistrats du TJ de Lille s'est renforcée au cours de l'année, il n'en est pas de même pour les greffes qui comptent 20 % d'effectifs en moins en comptabilisant les vacances de postes et les différents arrêts.

Dans le détail alors que la clé des effectifs des personnels au TJ de Lille, hors tribunaux de proximité, est de 354, nous sommes à -29 (dont -9 greffier et cadres greffier, -2 adjoints techniques, -10 adjoints administratifs, -8 contractuels B), chiffres qui incluent les congés maternité, les temps partiels, et les temps partiels thérapeutiques.

Il est indispensable que des renforts de personnels soient alloués aux services des greffes de la juridiction de Lille, comme cela a pu être fait pour la justice de proximité, pour leur permettre à minima de fonctionner sans voir les personnels s'épuiser un à un.

Il est du rôle de l'UNSa SJ d'alerter sur les risques psycho-sociaux qui sont grandissants. Le manque d'effectif contribue inéluctablement au découragement et à l'épuisement des personnels.

Concernant le nouveau palais de justice. L'incertitude sur le bâtiment annexe est encore à l'ordre du jour, ce qui continue de nourrir les inquiétudes des personnels concernés. Nous espérons que des réponses fermes puissent nous être apportées à cette instance.

En vous remerciant pour votre écoute.

Les représentants UNSa SJ de la FS TJ LILLE